



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Septembre 2023

Compte-Rendu

Le Conseil Municipal de la Ville de RINXENT s'est réuni le 18 Septembre 2023 à 19h en la nouvelle salle des mariages de la mairie de Rinxent, sous la présidence de Monsieur Nicolas LŒUILLET, Maire de la Commune.

Il est procédé à l'appel comme suit :

Conseil Municipal du 18 septembre 2023 à 19h Convocation du 15 septembre 2023 – Présidence M LŒUILLET Tableau de Présence					
LŒUILLET Nicolas	X	CARON Béatrice	X	CHEVALIER Ludivine	Abs
SAUVAGE Sophie	X	DELANNOY Alain	X	BOURDON Bernard	X
PENEL Emmanuel	X	DEHOUCQ Claire	X	POURE Kenjy	Exc.
VIDOR Anne-Sophie	X	POULET Muriel	X	LELEU Lucie	X
WIMET Philippe	X	VIANDIER Ludovic	X	DREUILLET Agnès	Abs
BARBAZON Nadège	X	MARTEL Stéphanie	X	CODRON Yohann	Exc.
LENGAGNE Bernard	X	TREHOU Guillaume	X		
				TOTAL Présents	16

Pouvoirs : M Codron donne pouvoir à M Lœuillet. M Poure donne pouvoir à M Tréhou,

16 présents et 2 pouvoirs : 18 votants

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte, M Penel est élu secrétaire de séance.

Procès-Verbal :

- Le procès-verbal de la séance du 9 Juin 2023 est soumis à l'assemblée pour approbation. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Information début séance :

Remerciement des membres du Conseil pour la clôture des travaux de l'église qui ont été réalisés à la satisfaction de tous

La prochaine tranche concerne la réhabilitation des vitraux dont la programmation dépend des subventions. Il y aura également la toiture mais pas avant 2026

Arrivée de Mme Dreuillet → 17 présent + 2 Pouvoirs = 19 votants

Ordre du jour :

Question n° 1 : Cantine - Tarification des repas pour adulte

Question n° 2 : Règlement des cantines et garderies municipales

Question n° 3 : Désignation d'un représentant au syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Question n° 4 : Taux des indemnités des élus - Rectification

Question n° 5 : Décision modificative n°2 du budget communal

Question n° 6 : Garantie d'emprunts – demande de Flandre Opale Habitat

Décisions prises par délégation :

Décision 2023-05 du 10 juillet 2023 – Suite à délibération du conseil municipal du 9 juin 2023 portant sur l'emploi de bénévoles, messieurs SAGNIEZ Bryan, SAUVAGE Mathis et DELATTRE Hugo ainsi que mesdames CARBONNIER Marie CARON Lucie ont été accueillis au sein des centres de loisirs de cet été (3 en juillet et 2 en août)

M le maire souhaite que les élus délégués et adjoint portent les dossiers dont ils ont la charge et les présentent en conseil

1. Cantine - Tarification des repas pour adulte

Une enseignante a sollicité la commune pour prendre ses repas via le service de cantine.

Le prestataire Api assurant actuellement le repas des enfants a proposé un prix de fourniture de 3,40 € par repas adulte.

Pour mémoire, le prix d'un repas enfant est de 2,81 €, facturé aux familles 3,50 €

Il convient que le conseil municipal fixe le prix de vente de ce repas sachant que son prix de revient varie, selon les sites, entre 8 et 13 € hors frais de personnel de surveillance.

Après en avoir délibéré comme suit, par

19	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Le Conseil Municipal fixe le prix du repas adulte à 5 €

2. Règlement des cantines et garderies municipales

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle application de réservation des services de cantine – garderie, les règlements de ces services ont été fusionnés et actualisés notamment par rapport au PAI (*Projet d'accueil individualisé*) et au RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*)

Il est demandé à l'assemblée de valider le document fourni en pièce jointe.
Après en avoir délibéré comme suit, par

19	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Le Conseil Municipal valide le document proposé

3. Désignation d'un représentant au syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Par délibération 2020-13, M Lemaire avait été nommé délégué au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Depuis la démission de ce conseiller en Août 2020, la commune ne dispose plus de représentant au sein de cet organisme.

Il convient de désigner un nouveau délégué. Mme Leleu est la seule candidate
Le résultat du vote est le suivant

19	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Mme Leleu est nommée déléguée au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

4. Taux des indemnités des élus - Rectification

Par délibération 2023-10, il a été voté les indemnités suivantes afin de permettre de rémunérer un 7^{ème} conseiller délégué de la même manière que les premiers :

- un taux de 37,85% pour M le Maire
- un taux de 15,45% pour les adjoints
- un taux de 5,88 % pour les conseillers délégués

Ces taux amènent cependant un dépassement de l'enveloppe maximale autorisée.

Il est donc nécessaire de les réajuster comme suit :

IB : augmentation au 01/07/2023	4 085,91 €
Taux maxi adjoints (19,8%)	809,01 €
Taux maxi maire (51,6 %)	2 108,33 €
Taux maxi conseiller (6%)	245,15 €

Enveloppe maximale	6 962,39 €
---------------------------	-------------------

	Situation Juillet 2023		Proposition	
Maire	37,85%	1 546,52 €	37,70%	1 540,39 €
Adjoint (6)	15,45%	631,27 €	15,35%	627,19 €
Nb & Indemnités conseillers	5,88%	240,25 €	5,80%	236,98 €
Total Montant indemnités versées		7 015,92 €		6 962,39 €
Reste sur enveloppe Maximale		-53,53 €		- 0,00 €

Après en avoir délibéré comme suit, par

19	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Le Conseil Municipal adopte les taux proposés

5. Décision modificative n°2 du budget communal

La trésorerie de Boulogne sur Mer a demandé à ce que des provisions pour créances douteuses soit inscrites au budget à hauteur de 20% des créances.

La situation des impayés au 11 Août 2023 dont vous avez eu le détail dans la note de synthèse est la suivante : 20.682,59€ au total dont 4.849,95€ au titre des exercices antérieurs à 2023.

Il peut donc être considéré que la provision à prévoir est de 20% de ce montant soit 969,99€.

Il est proposé d'inscrire un montant de 1000 € au chapitre 68, compte 681

Par ailleurs, lors de la régularisation des avances, cette même trésorerie a signalé un trop perçu de 308 € au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants qu'il convient d'inscrire au compte 73911112. Une somme de 1000 € y avait été inscrite mais a déjà été consommée à hauteur de 751 €. Les crédits disponibles sont insuffisants. Il est proposé d'inscrire 1000 € supplémentaires à ce compte afin de payer la somme due et les éventuelles nouvelles demandes de remboursement.

Pour cela les modifications proposées sont les suivantes :

Sens	Section	Chapitre	Compte	Modification DM2 / DM1	Nouveaux montants BP2023 - DM
D	F	011	Charges à caractère général		921 816,89 €
D	F	011	6288 - Autres Services Extérieurs	- 2 000,00 €	61 113,65 €
D	F	014	Atténuations de produits		2 000,00 €
D	F	014	7391112 - Dégrèvement TH Logt. Vacants	+ 1 000,00 €	2 000,00 €
D	F	68	Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions		1 000,00 €
D	F	68	681 - Dotations aux provisions pour créances douteuses	+ 1 000,00 €	1 000,00 €

Dans le même temps, les montants prévus au budget pour les différentes opérations d'investissement ont été réajustés selon l'évolution de celles-ci. Pas d'obtention de subvention (→ opération reportée), évolution des prix lors de la réactualisation, obtention des estimations définitives non disponibles lors de l'élaboration du budget ou encore ré imputation en fonctionnement de dépenses liées à des travaux qui seront finalement réalisés en régie.

C'est ainsi qu'une somme de 12.324,24 € a été retirée des dépenses d'investissement et ré imputée en fonctionnement comme suit :

Sens	Section	Chapitre	Compte	Modification DM2 / DM1	Nouveaux montants BP2023 - DM
D	F	011	Charges à caractère général		921 816,89 €
D	F	011	615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	+ 8 324,24 €	40 444,24 €
D	F	011	615232 - Entretien et réparations réseaux	+ 4 000,00 €	6 200,00 €
D	F	023	Virement à la section d'investissement	- 12 324,24 €	473 124,76 €

Les modifications proposées sur le budget d'investissement étant les suivantes :

Sens	Chapitre		BP 2023 + RAR 2022	BP 2023 DM2 + RAR 2022		
D	21 - Immobilisations corporelles		741 989,99 €	619 838,16 €	- 122 151,83 €	Pas de City stade (-80 K€) baisse montant copieur (-31K€) baisse opération mur escalade pas de kiosque (-16,8k€) + bascule vers fonctionnement (-12,3 K€)et redéploiement crédit (dont 15 K€ pour voirie)
D	23 - Immobilisations en cours		419 641,46 €	422 655,05 €	3 013,59 €	Réajustement projet Rond Point et arrondi projet vitraux
R	13 - Subventions d'investissement		552 251,17 €	495 437,17 €	- 56 814,00 €	Pas de subvention pour le city stade (-52,8 k€) et baisse des subvention attendu du fait de diminution du projet escalade
R	16 - Emprunts et dettes assimilées		50 000,00 €	- €	- 50 000,00 €	Pas d'emprunt pour les copieurs (19k€) auto financé
R	021 - Virement de la section de fonctionne		485 449,00 €	473 124,76 €	- 12 324,24 €	Diminution du montant à couvrir par la section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre donc comme suit

Sens	Section	Chapitre	BP 2023 Version M57 - DM2
D	F	011 - Charges à caractère général	921 816,89 €
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 454 365,00 €
D	F	014 - Atténuations de produits	2 000,00 €
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	317 191,00 €
D	F	66 - Charges financières	38 340,00 €
D	F	67 - Charges spécifiques	1 000,00 €
D	F	68 - Dotations aux provisions	1 000,00 €
D	F	ST - Total des dépenses réelles de Fonctionnement	2 735 712,89 €
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	473 124,76 €
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
D		ST - Total des dépenses d'ordres de fonctionnement	473 124,76 €
D		Total Dépenses	3 208 837,65 €
D		Déficit de fonctionnement reporté	
R	F	013 - Atténuations de charges	35 000,00 €
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	158 516,50 €
R	F	731 - Fiscalité Locale	1 167 631,00 €
R	F	73 - Impôts et taxes	280 813,00 €
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	919 846,00 €
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	91 115,00 €
R	F	77 - Produits spécifiques	625,00 €
R	F	ST - Total des recettes réelles de Fonctionnement	2 653 546,50 €
R	F	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
R	F	ST - Total des recettes d'ordre de Fonctionnement	- €
R		Total recettes	2 653 546,50 €
R		Excédent de fonctionnement reporté	555 291,15 €
R		Total Cumulé des Recettes de Fonctionnement	3 208 837,65 €

Et la section d'investissement comme suit :

Sens	Section	Chapitre	Compte	BP 2023 - DM 2	BP 2023 DM2 + RAR 2022
D	I	10 - Dotations Fonds divers		21 500,00 €	21 500,00 €
D	I	16 - Emprunts		117 200,00 €	117 200,00 €
D	I	20 - Immobilisations incorporelles		13 136,00 €	13 136,00 €
D	I	21 - Immobilisations corporelles		351 101,76 €	619 838,16 €
D	I	23 - Immobilisations en cours		158 300,00 €	422 655,05 €
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		- €	- €
D	I	041 - Opérations Patrimoniales		- €	- €
D	I	T - Total des dépenses d'investissement		661 237,76 €	1 194 329,21 €
D		Déficit d'investissement reporté			
D		Total Cumulé des dépenses d'investissement		661 237,76 €	1 194 329,21 €
R	I	10 - Dotations Fonds divers		64 178,00 €	64 178,00 €
R	I	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		103 810,80 €	103 810,80 €
R	I	13 - Subventions d'investissement		123 935,00 €	495 437,17 €
R	I	138 - Autre subvention d'invest. Non transférable		- €	- €
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées		- €	- €
R	I	165 - Dépôt et cautionnement reçus		- €	- €
R	I	21 - Immobilisations corporelles		- €	- €
R	I	23 - Immobilisations en cours		- €	- €
R	I	024 - Produits des cessions		- €	- €
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement		473 124,76 €	473 124,76 €
R	I	040 - Opérations d'ordre Transfert entre section		- €	- €
R	I	041 - Opérations Patrimoniales		- €	- €
R	I	T - Total des recettes d'investissement de l'exercice		765 048,56 €	1 136 550,73 €
R		Excédent d'investissement reporté		57 778,48 €	57 778,48 €
R		Total Cumulé des recettes d'investissement		822 827,04 €	1 194 329,21 €
		Résultat d'investissement de l'Exercice		103 810,80 €	- €
		Résultat d'investissement Cumulé de l'Exercice		161 589,28 €	

Après en avoir délibéré comme suit, par

19	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative du budget principal présentée

6. Garantie d'emprunts – demande de Flandre Opale Habitat

La commune de Rinxent a été sollicitée par le bailleur social Flandre Opale habitat afin de garantir deux emprunts :

Il souhaiterait savoir si la commune accepterait la garantie à **100%** ou **20%** des emprunts d'un montant total de **(un accord de principe par retour de mail)** :

- **1 339 000 euros** pour financer la réhabilitation de 10 logements individuels Les Combles 9 à Rinxent.
- **1 030 000 euros** pour financer la réhabilitation de 9 logements individuels Les Combles 10 à Rinxent.

Les informations concernant les annuités correspondantes ne sont pas données et le conseil municipal n'a pas eu de réponse de la part de ce bailleur social

La situation actuelle de la commune en termes de garantie d'emprunt est la suivante :

Bénéficiaire	Montant Contrat	Valeur Residuelle au 31/12/2022	Echeance en Capital	Montant Interet	Montant Annuite	Valeur Residuelle au 31/12/2023
Total FLANDRES OPALE HABITAT	1 692 963,69 €	1 480 631,38 €	41 788,22 €	18 011,69 €	59 799,91 €	1 438 843,16 €
Total HABITAT DU LITTORAL - URBAVILEO	26 595,41 €	20 879,39 €	873,50 €	582,99 €	1 456,49 €	20 005,89 €
Total PAS DE CALAIS HABITAT	3 755 337,32 €	2 913 710,82 €	103 060,66 €	31 820,07 €	134 880,73 €	2 810 650,16 €
Total général	5 474 896,42 €	4 415 221,59 €	145 722,38 €	50 414,75 €	196 137,13 €	4 269 499,21 €
Vérification clause : Somme des annuités garanties sur l'exercice < 80% recettes réelle de fonctionnement	2 122 837,20 €					
Annuités garanties pour un même débiteur < 10% du montant total des garanties susceptibles d'être garantie	19 613,71 €					
Recettes réelle de fonctionnement	2 653 546,50 €					

Après en avoir délibéré comme suit, par

19	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Le conseil municipal décide de reporter sa décision faute d'éléments suffisants...

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h25.

Nicolas Lœuillet

Maire